

PREAVIS MUNICIPAL N°2023-14 du 25 septembre 2023  
relatif à

**LA DEMANDE DE CREDIT D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE  
REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ**

Rapport de la majorité de la Commission

La Commission, composée de :

|           |          |                                 |
|-----------|----------|---------------------------------|
| Madame    | Hertig   | Anny                            |
| Messieurs | Badan    | Didier (1 <sup>er</sup> membre) |
|           | Bellwald | Johann                          |
|           | Carrieri | Carlo                           |
|           | Fucile   | Roberto                         |
|           | Pasche   | Philippe                        |
|           | Taverney | Marc                            |

s'est réunie à 3 reprises, les 16 et 26 octobre ainsi que le 13 novembre en présence de Monsieur le Syndic Devaud et Monsieur le Municipal Duroux que nous remercions. Il avait été convenu que le rapport soit déposé par le 1<sup>er</sup> membre le 26 novembre, selon le délai imparti, afin d'être traité au Conseil Communal du 7 décembre. Suite à une demande de report par le 1<sup>er</sup> membre, refusée par la majorité de la Commission et la non-réception du rapport dans les délais, nous avons décidé de rédiger ce rapport de majorité afin qu'un débat transparent, documenté et démocratique puisse avoir lieu lors du prochain Conseil Communal.

Le présent document peut subsidiairement être considéré comme un amendement aux conclusions du rapport minoritaire déposé par Madame Hertig le 26 novembre 2023, respectivement aux conclusions du préavis Municipal.

### Titre du Préavis

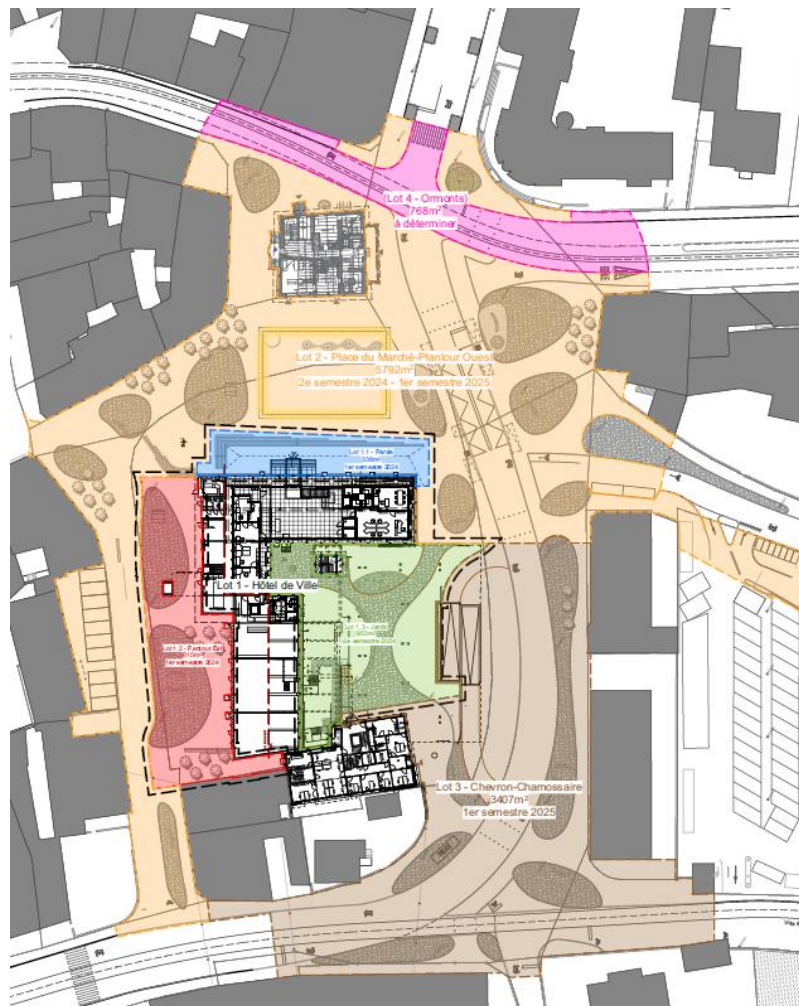
La Commission trouve que le titre du préavis ne reflète que partiellement son contenu. Le périmètre traité par ce préavis comprend bien plus que la simple place du marché, soit une zone qui comprend également les carrefours et chemins adjacents (cf carte ci-dessous).

La Commission salue la volonté Municipale d'étudier la totalité de ce secteur afin de garantir la liaison avec les autres projets de réaménagement connexes tels que le réaménagement de l'avenue du Cloître, de la rue du Rhône et du Midi, de l'avenue des Ormonts et de la rue de la Gare. Une vision d'ensemble ne peut être que bénéfique pour la réalisation finale de l'ensemble du centre-ville.

### Vœux de la Commission

La Commission souhaite que le titre du préavis soit modifié comme suit :

*La demande de crédit d'ouvrage pour le projet de réaménagement de la place du marché **et de ses alentours***



## Réfection de la place et de ces alentours divisée en 2 phases

Le préavis comporte 2 phases tel que reportées ci-dessous. La Commission salue la volonté de la Municipalité de regrouper ses 2 phases dans un même préavis, ceci afin d'avoir affaire à un seul appel d'offres pour les deux objets. Ceci permet d'obtenir potentiellement de meilleurs prix, d'assurer une uniformité d'aménagement et de faciliter les éventuels problèmes de responsabilité ou de garantie.

La phase 1, qui comprend les extérieurs de l'HdV (lot 1 sur la carte ci-dessus) avec le parvis, Plantour-Est et les Jardins a déjà été mis à l'enquête. Les travaux doivent pouvoir démarrer à la suite du gros œuvre de l'hôtel de ville, soit courant février 2024. Le montant prévu dans le préavis pour ce lot est de ~2'027'752.-

La phase 2, qui comprend les alentours de l'hôtel de ville est divisée en 3 lots :

- lot 2 : place du Marché – Plantour Ouest
- lot 3 : Chevron-Chamossaire
- lot 4 : Ormants

Cette phase comprend des interactions avec la DGMR (routes adjacentes) et l'OFT (traversé par nos 2 trains). La mise à l'enquête publique est prévue au mieux durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024

## Aménagements prévus :

Les aménagements prévus poursuivent plusieurs objectifs que nous souhaitons mettre en évidence :

- Volonté de diminuer le trafic au centre-ville pour le reporter sur la route de transit (trop de voitures choisissent de traverser la ville par le centre, notamment dans le sens Ollon -> Yvorne où 2000 voitures/jours de plus que dans l'autre sens ont été comptées)
- Rendre le sol de cette grande surface perméable et donc favoriser l'infiltration de l'eau de pluie plutôt que de l'envoyer à la STEP comme c'est le cas actuellement (surcharge de la STEP et frais de traitement inutiles).
- Mise à neuf des collecteurs des eaux usées, toute la surface sera mise en séparatif, alors qu'actuellement l'ensemble des eaux de surface va à la STEP
- Réaliser des « Fosses de Stockholm » autour des îlots d'arbres afin de récupérer l'eau de surface pour leur irrigation. Ce procédé est innovant, à la pointe de la technologie et de l'écologie et permet une utilisation raisonnée des ressources en eau. Réaliser de telles fosses engendre des coûts importants, que ce soit pour leur installation ou pour le substrat nécessaire. Il s'agit d'un projet innovant, ambitieux, qui positionne notre place comme « avant-gardiste » et dont l'exemplarité pourrait être reprise, souhaitons-le, par d'autres acteurs privés par exemple

## Fontaine sèche

La majorité de la Commission salue l'objectif de rendre la place du marché attractive avec l'installation d'une fontaine sèche. Gageons que cela attirera les enfants à la belle saison, avec eux leurs parents et que cela contribuera à dynamiser l'activité du centre-ville.

La consommation d'eau sera régulée par un bouton poussoir, activable par les utilisateurs. L'eau d'écoulement sera recueillie dans les fosses de Stockholm. A noter qu'une variante de récupération de l'eau en circuit fermé pour la fontaine a été évaluée. Les coûts supplémentaires (~ CHF 500'000.-), ainsi que les contraintes relatives aux normes d'hygiènes semblent rédhitoires.

## Pavés

Le montant dans le préavis relatif aux pavés (CHF 1 666 985.00) comprend également leur pose. Il est calculé pour des pavés suisses, en grès. Dans sa réponse à nos questions, la Municipalité nous a informé que la variante « pavés européens » occasionnerait une économie d'environ 30%. Ces pavés proviendraient alors du Portugal ou d'Italie. La Commission souhaite favoriser la provenance suisse des pavés (maintien du savoir-faire, économie nationale) tant que faire se peut, sans être opposée à une provenance européenne des pavés, étant donné leur longue durée de vie.

## Subvention

Le réaménagement de la place est prévu dans les PA2 et PA3 et recevra une subvention de la Confédération. Le montant estimé se situe entre 2 et 3 millions (chiffre pas encore confirmé par la Confédération). La Municipalité nous a informé que cette subvention est garantie si les travaux se terminent avant le 31.12.2025

Il paraît donc important de ne pas retarder le début du processus, au risque de ne pas pouvoir bénéficier de cette subvention importante.

## Infos divers – réponses aux questions de la Commission

Réfection de l'éclairage public : le montant relatif à ce secteur n'a pas été compté dans le préavis « plan lumière ». Ce projet de préavis était déjà en cours, le montant relatif a donc été porté dans le préavis « place du marché »

La Commission se posait quelques questions sur le montant élevé des honoraires mentionnés dans ce préavis. La Municipalité, en nous donnant le détail chiffré du projet, ainsi que des éléments de comparaison nous a convaincu que ces honoraires sont dans la norme.

Plusieurs questions ont été posées sur le choix du mobilier, leur nombre, leur implantations, etc.... La Commission a été majoritairement convaincue par les réponses reçues et est consciente que, mis à part au travers d'un amendement sur le montant du préavis, ces choix ne sont pas dans ses prérogatives.

Travaux anticipés Hôtel de ville (CHF 300'000.-)

La Commission regrette que ce poste fasse partie du projet de réaménagement de la place du marché, jugeant que ces dépenses ne sont pas entièrement imputables à ce projet. En réalité, il ne s'agit pas d'un carnotzet, mais d'une salle de conférence au sous-sol de la tour des pompiers et surtout de son accès extérieur (également sortie de secours). Ce point n'a pas été jugé être de nature à remettre en question le préavis, mais la Commission souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur une juste répartition des travaux dans les préavis et regrette le défaut de planification dans le préavis HDV et le quasi fait accompli qui en résulte.

Une éventuelle segmentation en deux phases, selon les deux phases du préavis, a été abordée en Commission. Cela semble techniquement réalisable, mais au risque de ne plus bénéficier des avantages économiques d'un appel d'offres global (obtenir potentiellement de meilleurs prix, assurer une uniformité d'aménagement et faciliter les éventuels problèmes de responsabilité ou de garantie).

La Commission considère que le montant demandé comprend la hausse de la TVA prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Concomitance avec le préavis 2014-16 (Colomb-Gare) et 2014-17 (Ormonts)

La Commission a relevé que certains travaux prévus dans ce préavis étaient déjà prévus dans les deux préavis susmentionnés. Après vérification, la Municipalité nous informe qu'un montant de CHF 485'533.61 peut être attribué à ces deux préavis, donc déduit du présent préavis (calculs estimatifs relatifs aux surfaces comprises), selon la répartition suivante :

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| Place du Marché – Lot 4                   | CHF 274'164.35.- TTC        |
| Place du Marché – Lot 2 pointe nord-ouest | CHF 211'369.26.- TTC.       |
| <b>Total</b>                              | <b>CHF 485'533.61.- TTC</b> |

Il faut préciser que les montants ci-dessus reflètent les prix des 2014 et ne sont pas indexés.

Le préavis « place du marché » est donc ramené à CHF 9'797'765.06.

## Commentaire des signataires de ce rapport

Ce préavis ne doit pas être repoussé, cela pèserait encore plus les commerçants du centre-ville qui souffrent de l'impact des travaux. La réalisation de ce préavis est également cohérente avec le préavis de redynamisation du centre-ville voté précédemment par la Conseil Communal.

Nous sommes là devant un choix de société. Ce projet n'est certes pas obligatoire, mais conditionne l'attractivité du centre-ville d'Aigle. Nous nous trouvons face à notre responsabilité envers les générations futures, que souhaitons-nous leur laisser en héritage ? Il s'agit d'un projet ambitieux et

durable (fontaine à eau, fosses de Stockholm, etc) ; mais avoir de l'ambition pour notre place du marché est un choix qui nous paraît judicieux., pour notre ville, pour notre futur développement.

Nous précisons que les conclusions en page suivante avaient été approuvées à 6 voix contre 1 lors de la séance finale de la commission.

## Vœux

Nous souhaitons qu'une étude de fréquentation de la place du marché ainsi que du nombre de voitures de passage sur les routes soit réalisée à la fin des travaux. Ceci afin d'avoir un résultat comparatif avant-après, mais également afin de mettre en évidence l'évolution de la situation suite aux travaux.

## Amendement

Le montant total du préavis est ramené à CHF 9'797'765.06, après déduction du montant déjà comptabilisé dans les préavis 2014-16 (Colomb-Gare) et 2014-17 (Ormonts)

## Conclusions des signataires du rapport

Nous vous proposons d'accepter le préavis Municipal amendé, soit avec les conclusions suivantes :

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 9'797'765.06 TTC pour les travaux d'aménagement de la Place du Marché, sous déduction des subventions à recevoir ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 9'797'765.06.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. De déduire les subventions obtenues ;
4. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

Aigle, le 6 décembre 2013

Au nom de la majorité de la Commission

Carrieri Carlo

Fucile Roberto

Pasche Philippe

Taverney Marc

